

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	34 (1905)
Heft:	10
Rubrik:	L'encyclique de Pie X sur l'enseignement de la doctrine chrétienne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ENCYCLIQUE DE PIE X sur l'enseignement de la doctrine chrétienne

Le 15 avril, S. S. Pie X a adressé à tous les évêques du monde catholique l'importante lettre encyclique sur l'enseignement de la doctrine chrétienne.

Le Saint-Père commence par constater la crise que subit actuellement la religion et il signale comme l'une des causes principales de ces maux l'ignorance des choses divines, ignorance qui se rencontre aussi et surtout chez les personnes cultivées. De là vient que l'on ne fait plus aucun cas de la malice du péché, ni de sa honte.

Pie X affirme, en s'appuyant sur le témoignage de saint Paul et du roi David, que la connaissance des choses divines est nécessaire pour guider les hommes dans les sentiers de la justice et de la vertu; c'est la science de Jésus-Christ qui nous fait connaître la véritable et éminente dignité de l'homme. Sans vouloir affirmer toutefois que la malice et la corruption ne puissent exister avec la science de la religion, le Souverain Pontife soutient que l'ignorance des vérités de la foi ouvre la route de la perdition.

A qui appartient-il de garder les esprits de cette ignorance pernicieuse et de les instruire de la science de la religion? A tous les pasteurs qui sont chargés à quelque titre de gouverner l'Eglise. Les prêtres n'ont aucun autre devoir plus grave, ceux surtout qui, revêtus du nom et du pouvoir des curés, ont la charge de directeurs des âmes. Les prescriptions du concile de Trente, résumées par Benoît XIV, ne laissent aucun doute sur cette obligation. L'homélie ne peut tenir lieu de catéchisme: l'homélie, c'est le pain qui est distribué aux adultes; le catéchisme c'est le lait donné aux enfants. « En un mot, ajoute le Saint-Père, la fonction des catéchistes consiste à prendre une vérité concernant la foi ou les mœurs chrétiennes et à la mettre en lumière sous tous les aspects. Comme, en outre, le redressement de la vie doit être le but de l'enseignement, le catéchiste doit établir un parallèle entre les préceptes de vie que Dieu a donnés et la manière dont les hommes vivent réellement; il faut ensuite, se servant d'exemples opportuns et sagement choisis, soit dans les saintes Ecritures, soit dans l'histoire ecclésiastique, soit dans la vie de saints personnages, persuader les auditeurs et leur montrer du doigt pour ainsi dire de quelle façon ils doivent ordonner leur conduite; il faut enfin terminer par des exhortations afin que les assistants conçoivent l'horreur des vices, s'en détournent et suivent la vertu. »

L'enseignement du catéchisme quoique humble et simple, est

supérieur aux autres formes de l'enseignement, car il pose les fondements sur lesquels édifient les orateurs sacrés et les prêtres qui mettent en lumière les vérités de la religion dans leurs écrits.

Pour enflammer le zèle des ministres de Dieu, Pie X fait remarquer combien grand est le nombre de ceux qui ignorent presque tout de la religion et vivent en plein christianisme à la manière des idolâtres. Bien que la foi nous soit donnée à titre gratuit, elle a cependant besoin de l'enseignement de l'Eglise pour se nourrir, se développer et porter du fruit.

Cette magistrale encyclique se termine par la pressante recommandation, adressée aux évêques et, par eux, aux curés, de ne pas aborder le catéchisme sans préparation. Quoique simple, ce genre d'enseignement exige, plus que tout autre, du labeur et de la méditation.

Voici maintenant le texte des prescriptions contenues dans l'encyclique du Souverain Pontife :

I. Tous les curés, et, d'une façon générale, tous ceux qui sont chargés du soin des âmes, devront toute l'année, les dimanches et jours de fête, sans exception, pendant l'espace d'une heure entière, instruire au moyen du catéchisme, les petits garçons et les petites filles des choses qu'ils doivent croire et faire pour obtenir leur salut.

II. Ils devront chaque année, pendant plusieurs jours, et à des époques déterminées, préparer ces mêmes enfants à recevoir dignement les sacrements de pénitence et de confirmation.

III. Ils devront, et avec un zèle tout spécial, tous les jours de carême et, s'il est besoin, pendant d'autres jours après les fêtes pascales, préparer les adolescents et les adolescentes, par des instructions et des exhortations appropriées, à s'approcher saintement, pour la première fois, de la sainte communion.

IV. Dans chaque paroisse devra être instituée canoniquement une association qui sera connue sous le nom de congrégation de la Doctrine chrétienne. Les curés, surtout là où le nombre des prêtres est restreint, y auront comme coadjuteurs, pour enseigner le catéchisme, des laïques qui se consacreront à ce ministère, tant par zèle pour la gloire de Dieu que pour gagner les indulgences sacrées si largement accordées par les Pontifes romains.

V. Dans les grandes villes, surtout dans celles où sont ouvertes des Universités, des lycées et des collèges, seront fondées des écoles de religion destinées à instruire, des vérités de la foi et des préceptes de la vie chrétienne, la jeunesse qui fréquente les écoles publiques où l'on ne fait aucune place à la religion.

VI. Puisque, à notre époque surtout, les adultes n'ont pas moins besoin que les enfants de l'instruction religieuse, les curés et tous ceux qui ont charge d'âmes devront, outre l'homélie accoutumée sur l'Evangile qui doit être prononcée les jours de fêtes dans l'église paroissiale, choisir l'heure la plus

opportune pour l'affluence du peuple — excepté celle pendant laquelle on instruit les enfants — afin de faire un catéchisme aux fidèles, sous une forme facile et adaptée aux intelligences. Ils devront, dans ces instructions, se servir du catéchisme du Concile de Trente, de telle façon que, dans l'espace de quatre ou cinq ans, ils parcourront tout ce qui concerne le Symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière et les préceptes de l'Eglise,

Nous engageons les instituteurs et les institutrices à se procurer la lettre encyclique du Souverain Pontife pour en méditer les précieux enseignements. Ils y trouveront un puissant encouragement à préparer et à donner avec le plus grand soin les leçons réglementaires de catéchisme et d'histoire sainte.

UNE LEÇON DE CATÉCHISME

Voici une seconde catéchèse d'après la méthode dont nous avons déjà donné un extrait dans le *Bulletin* du 1^{er} février. Celle-ci est traduite de l'ouvrage intitulé der *Ausgeführte Katechesen* sur les commandements de Dieu par Henri Steglitz, Stadt-pfarrprediger, à Munich, le fondateur de cette école catéchéti-que. L'ouvrage allemand est en vente chez Kösel, à Kempten.

Le scandale.

Préparation. — On peut causer du mal au corps et à l'âme d'un autre. Nous connaissons déjà les péchés contre la vie du corps. (Répétition.) Mais comment peut-on nuire à quelqu'un dans la vie de l'âme? Représentez-vous que l'un d'entre vous se trouve sur un grand lac dans une petite barque. A l'endroit où le lac est le plus profond, le batelier vous saisit tout-à-coup. Vous vous débattez des pieds et des mains ; mais inutilement. Cet homme, sans pitié, vous passe un lacet autour du cou, y attache une grosse pierre et vous précipite dans la profondeur de l'eau. A l'instant la pierre vous attire en bas jusqu'au fond et vous devez être noyé misérablement. Ne serait-ce pas une mort effrayante? C'est une telle mort que mérite celui qui donne scandale. C'est ce que vous devez bien comprendre. Donner scandale ce n'est pas chagriner ou fâcher un autre. Scandale vient de mauvais. (En allemand ärgerinis, de arg.) Un homme mauvais est un homme méchant. Celui qui porte un autre au péché, celui-là le rend mauvais. Donner scandale, c'est donc la même chose que de porter au mal. C'est ce que nous étudions aujourd'hui.

But. — Je veux vous montrer quel terrible péché est le scandale ; oui, c'est un vrai péché de démon. Auparavant nous raconterons une histoire connue de l'Ancien Testament, l'histoire de l'héroïque vieillard Eléazar.

I. EXPOSITION — Le roi de Syrie, Antiochus, s'était emparé de Jérusalem et avait pillé le temple. Il voulait ensuite détourner du vrai Dieu le peuple juif et l'amener au culte des idoles. Tous devaient manger de la chair des sacrifices qui était défendue ; c'était le signe de l'apostasie. Celui qui n'en mangeait pas devait mourir. Beaucoup